



3, rue des Fenouillèdes – Parc d'activités Sud Roussillon  
66 280 SALEILLES  
Tél : 04.68.22.18.53 – Mail : contact@reart66.fr

## EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

**Séance du Lundi 15 Juin 2026**

Date de la Convocation au Comité Syndical	Nombre de conseillers Titulaires en exercice	Nombre de conseillers Suppléants en exercice	Présents	Procurations	Voix	Absents
08/06/2026	40	40	27	1	28	13

### Délibération N° 2026 – 68

**L'an deux mille vingt-six et le quinze juin**, le Comité Syndical du Bassin Versant du Réart, de ses affluents et de l'étang de Canet-Saint Nazaire, **convoqué le 08 juin 2026**, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de Saleilles, sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude TORRENS, Président**.

#### **Etaient présents :**

**MMES.** Myriam DARDENNE \_ Marie-Ange DESTAVILLE \_ Jacqueline IRLES \_ Maya LESNÉ \_ Alexandra MAILLOCHAUD \_ Stéphanie MARTINEZ \_ Christine RODRIGUEZ \_ Sylvie TORRES.

**MS.** Jean-Marc BASSAGET \_ Germain BOCKTAELS \_ Yannick CALLAREC \_ Hervé CAMSOULINES \_ Alain CORDERO \_ Jordi DELCLOS \_ Max FORT \_ Jean-Louis FOUR \_ Marc MODICA \_ Jean-André MAGDALOU \_ Christophe MANAS \_ Jean-Charles MORICONI \_ Patrice PARE \_ Jean-François REGNIER \_ Robert STEFAN \_ Jean-Jacques THIBAUT \_ Laurent TOIX \_ Jean-Claude TORRENS \_ Jean-Louis TORRES.

#### **Etaient absents et excusés :**

**MMES.** Isabelle DE NOELL-MARCHESAN \_ DUGOR-SUCH Sandrine \_ Catherine LAURENT \_ Myriam POLATO.

**MS.** Michel AMOROS \_ Thierry DEL POSO \_ Steve FORTEL \_ DE MAURY Loïc \_ Philippe LEMAIGRE \_ Antoine MELGAR \_ Harold SOUILLER \_ Max TIBAC \_ Pierre ORTAL.

#### **Avaient donné procuration :**

M. Harold SOUILLER à Maya LESNÉ.

#### **Assistaient également à la séance :**

MMES : BOSSOREIL Sandrine \_ PERRÉE Isabelle \_ PLAGNES Christelle \_ VERGNES Lorie.

MS. JORDA Edmond \_ MIVIÈRE Roland.

#### **A été élu secrétaire de séance :**

M. Max FORT

### **Convention de partenariat avec l'Université de Perpignan Via Domitia**

Dossier présenté par : Maya LESNÉ, Vice-présidente déléguée

Le conseil syndical réuni en séance publique,

**Madame la Vice-présidente expose** à l'assemblée que le SMBVR est engagé dans une étude de caractérisation des flux entrant et sortant au niveau de la lagune de Canet Saint-Nazaire.

C'est dans ce contexte, qu'un partenariat d'étude a vu le jour entre le SMBVR, le Parc Naturel Marin et l'UPVD.

Les objectifs de ce partenariat sont multiples :

- Evaluer les imports et les exports de sédiments, nutriments et contaminants
- Caractériser le fonctionnement hydraulique des affluents
- Améliorer la qualité des eaux lagunaires
- Favoriser les échanges avec le milieu marin
- Concilier les différents usages de la lagune

Dans ce partenariat, le SMBVR apportera son appui technique et son expertise au niveau de la lagune de Canet Saint-Nazaire. De plus, son appréciation quant à la prévention des inondations permettra d'interpréter les débits des cours d'eau indispensable au calcul des flux.

L'UPVD est représentée par deux laboratoires :

- Le LBBM qui a une expertise dans l'évaluation de la qualité des eaux naturelles, est chargé de faire les analyses de matières en suspension et des nutriments dans les eaux.
- Le CEFREM a une expertise dans l'étude de la contamination métallique dans l'environnement, est chargé de faire les analyses des métaux dans les eaux.

Compte tenu de leur complémentarité, les partenaires souhaitent mettre en place une collaboration de recherche concernant la réalisation d'une étude portant sur la mesure de nutriments, métaux, et pesticides dans la lagune, lors d'évènements climatiques particuliers et arrêtés permettant d'extrapoler les résultats sur tous les cas de figure annuels (crue, étiage, tramontane, et conditions normales).

Le présent partenariat portera sur une durée de 24 mois, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2027. La convention pourra être prorogé à la fin de cette période par un avenant qui précisera notamment l'objet de la prorogation ainsi que les modalités de son financement.

Dans le cadre de l'étude, une contribution est versée par le SMBVR à l'UPVD, d'un montant de 17 500 euros HT (21 000 euros TTC).

**En conséquence, le comité syndical après en avoir délibéré :**

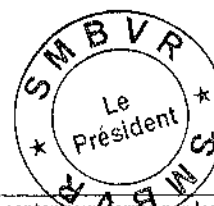
- **APPROUVE** la convention avec l'Université de Perpignan Via Domitia jointe à la présente délibération ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ladite convention de partenariat ainsi que tout acte utile en la matière.

**Pour : 28 voix  
Contre : 0 voix  
Abstention : 0 voix**

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Extrait certifié conforme au registre des délibérations.**

PRÉFECTURE  
PYRÉNÉES-ORIENTALES

19 JUIN 2026  
COURRIER



Le Président

Jean-Claude TORRENS